

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale								
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :						
	1. Intitulé du projet							
Création d'un forage agricole sur la comm	Création d'un forage agricole sur la commune de Soulanges (51)							
2. Identification of	u (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou d	es) pétitionnaire(s)						
2.1 Personne physique								
Nom	Prénom							
2.2 Personne morale	CCEA du Mont Jour							
Dénomination ou raison sociale	SCEA du Mont Jouy  M. Hervé COLINART, gérant de l'exploitation	on.						
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	•	J11						
RCS / SIRET 3 1 8 7 8 7 5	7 9 0 0 0 1 6 Forme juridiq	ue SCEA						
	ez à votre demande l'annexe obligato							
3. Catégorie(s) applicable(s) du table	eau des seuils et critères annexé à l'article l dimensionnement correspondant du proje							
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard (Préciser les éventuelles rubriques issues							
27. a) Forages pour l'approvisionnement	Réalisation d'un forage agricole de 75 m de	profondeur						
en eau d'une profondeur supérieure ou égale à 50 m.	Travaux soumis à un dossier loi sur l'eau (IC	TA) nour los rubriques 1 1 1 0 et 1 1 2 0 du						
egale a 50 m.	code de l'environnement	ria) pour les rubilques 1.1.1.0 et 1.1.2.0 du						
	4. Caractéristiques générales du projet							
	ulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.	l du formulaire						
4.1 Nature du projet, y compris les éve	ntuels travaux de démolition							
Réalisation d'un forage de 75 m de profondeur captant la nappe de la craie du Turonien supérieur. Le forage sera implanté sur la commune de Soulanges dans la Marne (51).								
Le débit d'exploitation prévisionnel souhaité est de 45 m3/h.								
Si la productivité est jugée insuffisante, les forages seront abandonnés et rebouchés dans les règles de l'Art.								

4.2 Objectifs du projet
La réalisation du forage a pour but d'irriguer les cultures de la SCEA du Mont Jouy de juin à juillet voire jusqu'à la première quinzaine d'août en cas de besoin.
Les besoins en eau, pour l'irrigation de pomme de terre de consommation, sont estimés à 25 000 m3/an.
4.3 Décrivez sommairement le projet
4.3.1 dans sa phase travaux
La foration est réalisée avec la technique rotary en diamètre 455 mm de 0 à 75 m.
La famoura anno de familia famoura.
Le forage sera ensuite équipé avec : - un tubage PVC plein de diamètre 285/315 mm de 0 à 25 m;
- un tubage PVC crépiné de diamètre 285/315 mm de 0 à 25 m;
- Mise en place d'un bouchon de fond;
- Comblement de l'espace annulaire avec un massif de graviers siliceux calibré 10/20 mm de 25 à 75 m;
- Mise en place d'un bouchon d'argile gonflante de 24 à 25 m puis cimentation de l'espace annulaire jusqu'à la surface.
Le forage sera fermé par un capot en acier cadenassé et ancré dans une dalle en béton de 3 m².
Des nampagos neur la nettavago et la dévalannement de l'auvrage carent réglisée. Des nampagos d'assaigner poligre (4v1h) et
Des pompages pour le nettoyage et le développement de l'ouvrage seront réalisés. Des pompages d'essais par paliers (4x1h) et longue durée (24h) seront ensuite réalisés.
Torrigue duree (2411) seront ensuite realises.
La durée prévisionnelle des travaux est d'environ 2 semaines.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
Si la productivité souhaitée est atteinte, le forage sera utilisé à un débit de 45 m3/h pour l'irrigation de parcelles agricoles. Les besoins en eau sont estimées à 25 000m3/an

La création du forages est soumise à déclaration au titre du Code de l'Environnement (rubrique 1.1.1.0 : Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau).  La mise en exploitation sera soumise a une procédure d'autorisation au titre du code de l'environnement (rubrique 1.1.2.0 - Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère, par pompage, le volume total prélevé étant d'environ 25 000 m3/an)  4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées  Grandeurs caractéristiques  Valeur(s)  Débit d'exploitation souhaité  75 m  Volume annuel estimé						
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s)	Coordonnées géographiques <sup>1</sup> Long. <u>0</u> <u>4</u> ° <u>5</u>	54'20"53 <b>Lat</b> .48°78'98"11				
d'implantation  Parcelle cadastrale 194 de la section  ZE sur la commune de Soulanges (51)		'" Lat°'"_ '" Lat°'"_				
	loignez à votre demande les annexes n° 2 à	6				
<ul> <li>4.7 S'agit-il d'une modification/exten</li> <li>4.7.1 Si oui, cette installation of environnementale?</li> <li>4.7.2 Si oui, décrivez sommairementales composantes de votre indiquez à quelle date il a été au</li> </ul>	projet et	Oui Non X Ition Oui Non X				

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?** La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?			La ZNIEFF la plus proche se situe à 600 m à l'ouest du projet. Il s'agit de la ZNIEFF de type 2 « Vallée de la Marne de Vitry-Le-François à Epernay » (n°210008896).
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	×		La commune de Soulanges est comprise dans le PPRI "Vitry Le Francois" (n° 51DDT20160002). Le PPRI est approuvé depuis le 01/12/2016
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	Le captage AEP le plus proche est situé à 3 km du projet
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?			Le site NATURA 2000 le plus proche est le site " Etangs d'Argonne" (FR2112009) situé à 15 km du projet
D'un site classé ?		X	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

## 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

·	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	×		En phase travaux, des prélèvements d'eau seront engendrés pendant les phases de nettoyage, développement et pendant les pompages d'essai. Le volume prélevé sera de l'ordre de 1 500 m3  Si les essais sont concluants et permettent d'obtenir la productivité souhaité, le forage sera exploité à un débit de 45 m3/h  Les prélèvements auront lieu dans la nappe de la craie du Turonien supérieur.
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	×	_	La masse d'eau souterraine FRHG208 - Craie de Champagne sud et centre sera sollicitée de manière temporaire pendant les travaux. Un rabattement de la nappe sera engendré au droit de l'ouvrage au cours de son exploitation.
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	
Milieu naturel			X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?			La parcelle d'implantation du forage n'est pas en zone inondable d'après le PPRI Vitry Le François.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		En phase travaux, des déplacements d'engins et de matériel de forage auront lieu. En phase d'exploitation, les déplacements seront limités et liés à l'entretien du forage.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	$\boxtimes$		Les travaux sont susceptibles d'engendrer du bruit notamment pendant les phases de foration. Aucune nuisance sonore en exploitation.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	$\boxtimes$		De faibles vibrations sont possibles pendant les travaux de foration.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×		Pendant les phases de nettoyage, de développement et de pompage d'essai, des rejets auront lieu. Le volume d'eau rejeté sera de l'ordre de 1 500 m3. Les eaux seront rejetées sur les parcelles agricoles où elles s'infiltreront directement.
	Engendre-t-il des effluents ?		X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×		Les déblais de foration réputés non pollués seront régalés sur site.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	×	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		Le forage sera utilisé par une exploitation agricole pour l'irrigation de cultures.
6.2 Les incide approuvés			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
6.3 Les incide	ences du projet identifi Non X Si oui, décri		nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

né	4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les e égatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de join ne annexe traitant de ces éléments) :	
Le ab int To	forage sera effectué dans les règles de l'art selon la norme NFX10.999 - Forage d'eau et de géothermie - Réalisation, suivi e andon d'ouvrage de captage ou de surveillance des eaux souterraines réalisés par forages - et le guide d'application de l'al erministériel du 11 septembre 2003 relatif à la rubrique 1.1.1.0 de la nomenclature Eau. utes les dispositions seront prises pour éviter tout déversement de produits potentiellement polluants pendant la phase vaux.	
	tête de forage sera protégée par une dalle béton d'au minimum 3 m² pour éviter toute infiltration d'eau superficielle. De p e sera surélevée de + 0,5 m et cadenassée.	llus,
	7. Auto-évaluation (facultatif) u regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluat nvironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.	ion
	8. Annexes	
8	.1 Annexes obligatoires	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	$\boxtimes$
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	X
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	X

0.2 Adires diffiexes volonidifernem indistrises par le maine à dovidge du perindifique	
Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évo parties auxquelles elles se rattachent	uation, ainsi que les

paines as ique not end to raine since	
Ob	jet
9. Engagemer	ht et signature
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-c	dessus X
Fait à Soulanges	le, 4/10/2019
Signature	